

Comment enregistrer ses actions 2023-2025 sur son espace DPC ?

1

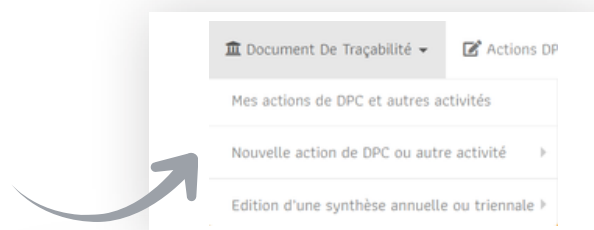
CONNECTEZ-VOUS SUR AGENCEDPC.FR ET ENTREZ VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

(l'identifiant est l'email que vous avez communiqué à l'Agence du DPC lors de la création de votre compte DPC et le mot de passe est celui que vous avez renseigné). Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez sur « Mot de passe perdu », un nouveau code vous sera envoyé via l'adresse mail communiquée à l'Agence du DPC

2

CLIQUEZ sur «DOCUMENT DE TRACABILITE»

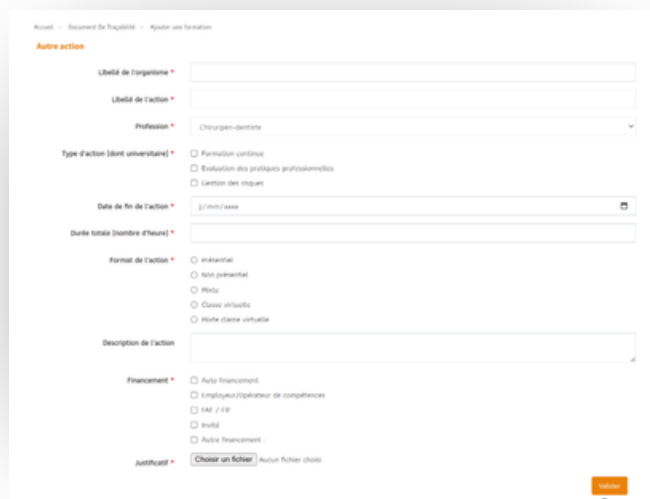
puis sur «nouvelle action de DPC ou autre activité» pour enregistrer manuellement l'attestation DPC qui vous a été remise par CEFIRA



3

Renseignez les champs obligatoires (*). Vous retrouverez toutes les informations sur «l'attestation de participation à un programme ANDPC» qui vous a été remise par CEFIRA à la suite de votre participation à la formation concernée **CLIQUEZ sur « VALIDER »**

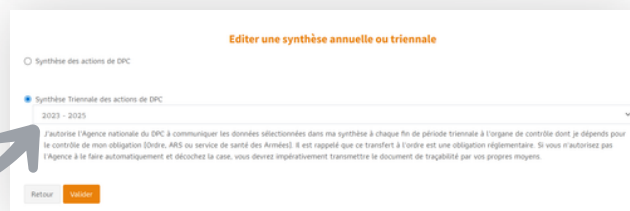
NB : cette démarche doit être renouvelée pour chaque formation que vous souhaitez déclarer



4

CLIQUEZ sur «DOCUMENT DE TRACABILITE»

puis sur «Editer une synthèse» et cocher l'option «Synthèse Triennale des actions de DPC» : dans la liste déroulante, sélectionnez la période «2023-2025» et validez votre choix



5

Votre synthèse triennale est générée automatiquement et vous est également envoyée par email

Nous vous recommandons d'en archiver une copie (elle peut être demandée par l'Ordre).
Pensez enfin à vérifier que votre compte e-POP est bien activé.

